

Greffé du tribunal de commerce de BRIVE

6, Rue Saint Bernard
19100 BRIVE
Tél:0555177676

A COM EXPERTISE
BP 97
47302 VILLENEUVE SUR LOT CEDEX

Nos références : / DRE

BRIVE, le 13 Mars 2003

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 382 355 568

Numéro de gestion : 1991 B 00138

Dénomination : a COM. EXPERTISE, CENTRE - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

Adresse : R ERNEST COMTE
ZI LA MARQUISIE
19100 BRIVE

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de BRIVE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 345

Date du dépôt: 13/03/2003

- *Acte en date du :* 14/12/2002

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Décision: NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL
et DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES**

Le Greffier,

Vous avez un mois à partir de la décision prise par l'A.G.E., pour procéder à la modification auprès du R.C.S. (article 22 du décret n°84406 du 30 mai 1984).

**@COM. EXPERTISE, CENTRE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE**

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 559.170 EUROS

**SIEGE SOCIAL : RUE ERNEST COMTE
ZI LA MARQUISIE - 19100 BRIVE**

**RCS BRIVE B 382 355 568
SIRET 382 355 568 00025 -Code APE 741 C**

**PROCES-VERBAL
de la REUNION du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 14 DECEMBRE 2002**

L'An deux mille deux,
Et quatorze décembre,
A 15 heures,

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour, qui a procédé au renouvellement du mandat de tous les administrateurs pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008 et qui se tiendra dans le courant de l'année 2008,

Monsieur Jacques VIRECHAUVEUX,
Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE
Monsieur Jean AUDUBERT

membres du Conseil d'Administration, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacques VIRECHAUVEIX, leur doyen d'âge, à l'effet de renouveler le bureau du Conseil et de prendre toutes décisions en vue d'assurer la direction générale de la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

I – REELECTION DU BUREAU

Monsieur Jacques VIRECHAUVEIX

qui avait été renouvelé Président du Conseil d'Administration par décision du Conseil en date du 04 septembre 1996 pour la durée de son mandat d'administrateur venu à expiration ce jour, est réélue, en la même qualité, pour la nouvelle durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008 qui se tiendra au cours de l'année 2008.

Monsieur Jacques VIRECHAUVEIX accepte le renouvellement de son mandat et en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent à nouveau, déclare n'exercer que ce mandat de Président.

Monsieur Jacques VIRECHAUVEIX préside alors la réunion.

II - CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET NOMINATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE.

Le Président expose aux administrateurs qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les statuts, de décider si la direction générale de la Société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne physique qui prendra le titre de Directeur Général, et de déterminer ses pouvoirs.

MODE d'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE

En application des statuts, le conseil d'administration décide que la direction générale de la société sera assurée, sous sa responsabilité, par le président du conseil d'administration, qui prend le titre de président directeur général, et ce pour la durée égale à la durée de la société.

POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Jacques VIRECHAUVEIX, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

A ce titre, et conformément à la loi, il aura vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sauf en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties, qu'il ne pourra donner au nom de la société sans avoir été autorisées préalablement par le Conseil d'Administration, dans les conditions légales et réglementaires.

Le président directeur général est autorisé à consentir des subdélégations ou substitution de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Dans l'exercice de ses pouvoirs, le Conseil autorise son Président à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

- REMUNERATION du PRESIDENT

Indépendamment des jetons de présence qui lui seront éventuellement attribués en sa qualité de membre du Conseil d'Administration, Monsieur Jacques VIRECHAUVEIX aura droit, en rémunération de ses fonctions de direction générale, et en compensation de la responsabilité attachée aux dites fonctions, à la même rémunération et aux mêmes avantages que ceux qui lui avaient été attribuées par le Conseil d'Administration précédemment ; Il aura également droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

III - RENOUELEMENT DES MANDATS DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Monsieur le Président expose ensuite qu'étant donné l'importance de sa mission, il estime nécessaire d'être assisté de deux directeurs généraux délégués et propose au Conseil de renouveler les mandats de Monsieur Jean AUDUBERT et de Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE.

Sur la proposition du Directeur Général, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, renouvelle les mandats de directeurs généraux délégués de Monsieur Jean AUDUBERT et de Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE pour une durée de six années ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conserveront, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

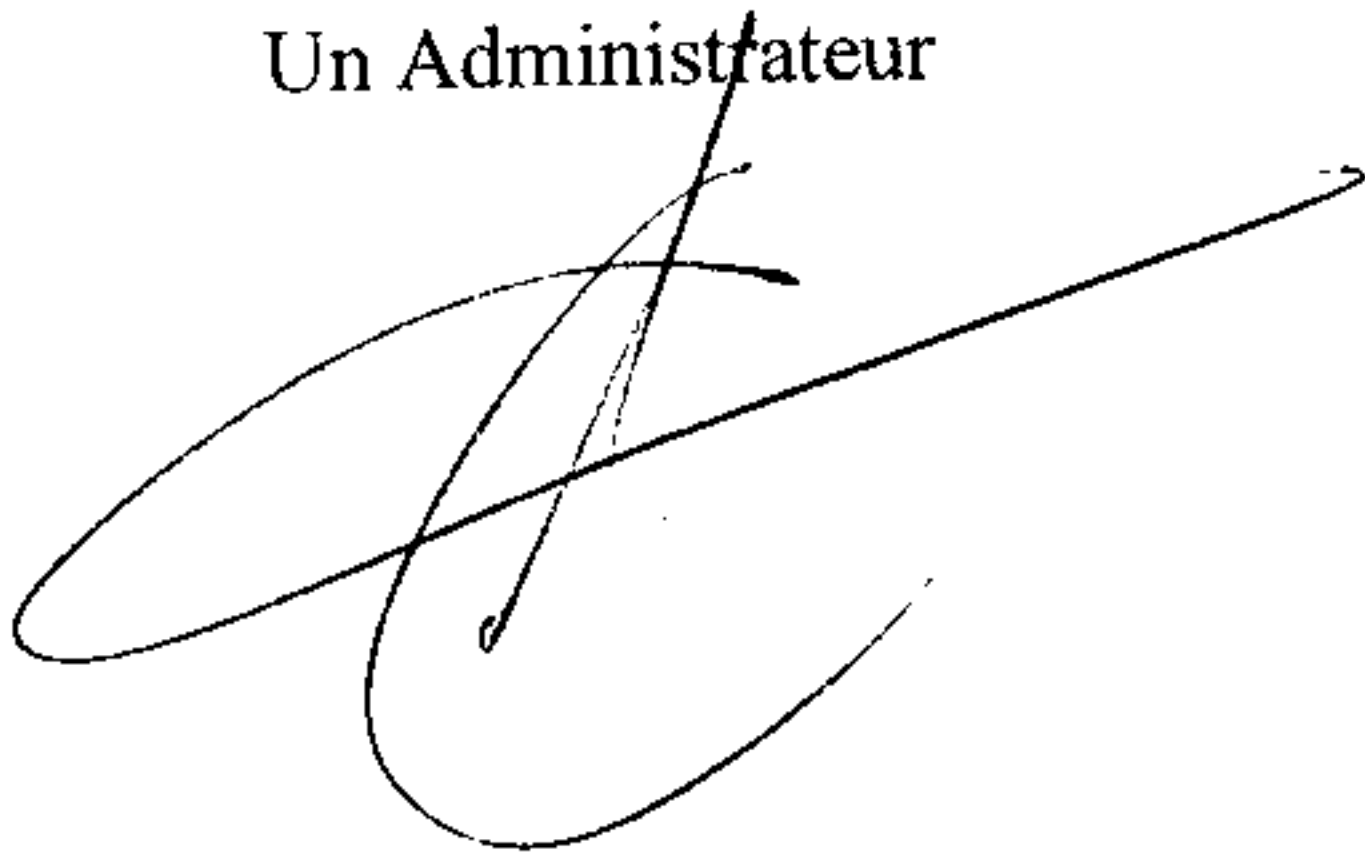
Remerciant le Conseil de la confiance qu'il continue de leur témoigner, Monsieur Jean AUDUBERT et de Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE déclarent accepter le renouvellement de leur mandat.

IV – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

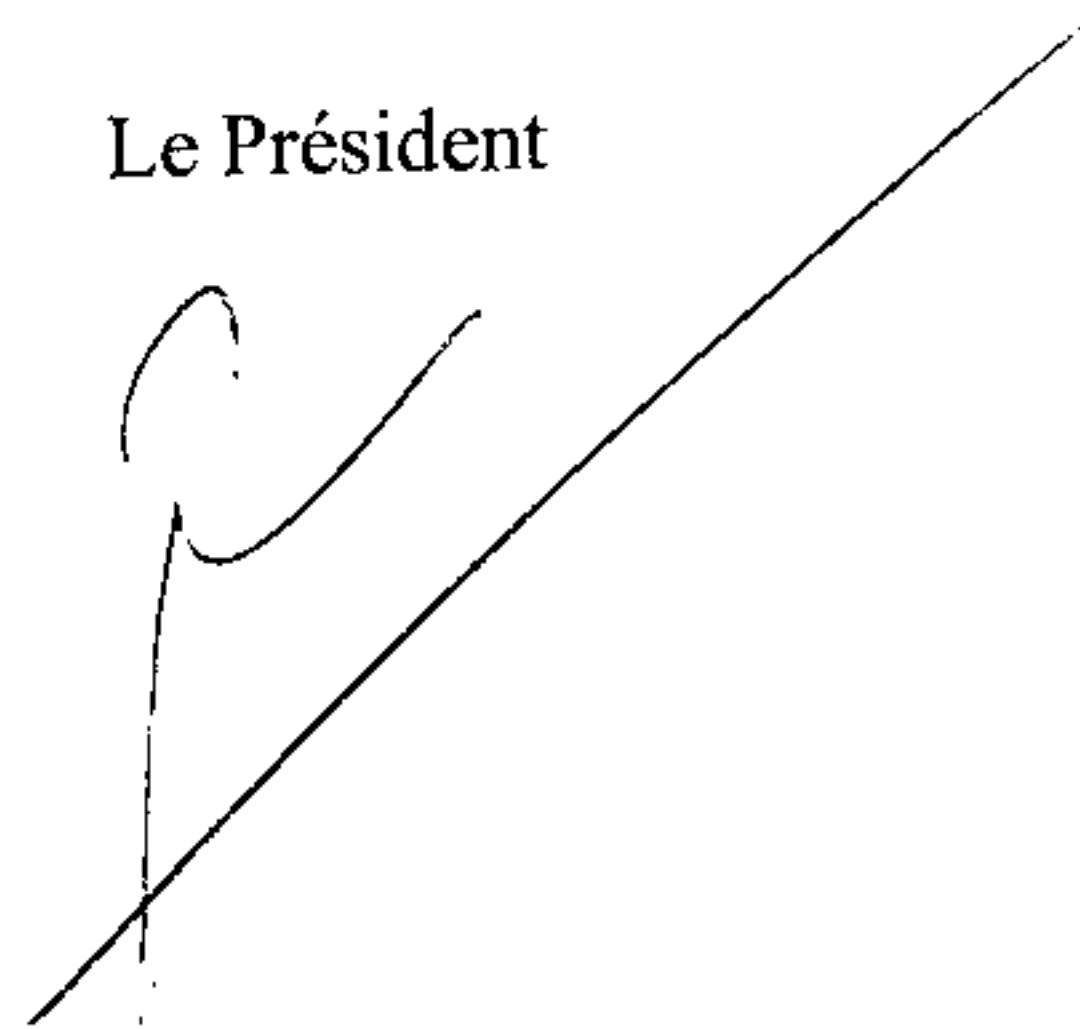
Le Conseil donne tous pouvoirs au Président Directeur Général ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a large, sweeping curve that extends diagonally upwards and to the right.